

# Où bâtir le futur hôpital de La Rochelle ? La liste des 12 lieux possibles dévoilée



L'hôpital Saint-Louis de La Rochelle, mis en service dans les années 1970, a besoin d'être reconstruit.

© Crédit photo : Archives Xavier Léoty

[Voir carte](#)

Par [Alain Babaud](#)

Publié le 18/12/2023 .

**La liste des sites de 12 hectares qui sera présentée en janvier au conseil de surveillance de l'hôpital a été communiquée aux maires de la Communauté d'agglomération de La Rochelle. « Sud Ouest » se l'est procurée**

Jean-François Fountaine, le président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, a profité de la réunion du bureau communautaire du 14 décembre pour présenter aux maires la liste des 12 sites identifiés par les services comme susceptibles de recevoir le futur nouvel hôpital du territoire à l'horizon 2031. Une liste que « Sud Ouest » s'est procurée et qui doit être présentée au conseil de surveillance de l'hôpital de La Rochelle en janvier. Afin que le Conseil national de l'investissement en santé statue en juin.

Aucun site d'au moins 12 hectares permettant de reconstruire le centre hospitalier et d'y adjoindre une crèche, l'Établissement français du sang, le service de soins de suite et de rééducation Richelieu et un parking de 1 600 places n'est localisé sur le territoire de La Rochelle. L'hôpital quittera donc, un jour, La Rochelle.

## Sept communes

Des ensembles de terrains répondant aux critères de base retenus (première couronne, proximité avec la rocade) ont néanmoins été trouvés à Angoulins, Aytré, Dompierre-sur-Mer, Lagord, Périgny, Puilboreau et Saint-Xandre. Certains étaient en lice lors de la première sélection, en 2018, lorsque le choix s'était porté sur le parc des expositions de La Rochelle. Un choix que l'Agence régionale de santé (ARS) a finalement invalidé, en octobre dernier, jugeant le foncier disponible trop limité.

En relançant le processus de recherche, l'ARS a mentionné son souhait que le futur site retenu soit artificialisé, voire en cours d'artificialisation, c'est-à-dire ni en zone naturelle ni sur des terres agricoles. Seulement quatre répondent à ce critère. Ils sont à Aytré, Lagord, Périgny et Saint-Xandre.

À Aytré, il s'agit de la zone des Cottes-Mailles (rue des Cottes-Mailles, chemin des Treilles) où se trouvent notamment les entreprises DBMA et Métal Ouest. Les terrains appartiennent à des privés. À Lagord, le parc bas carbone Atlantech (rue Pas-des-Chèvres) dispose encore de terrains vacants. La Communauté d'agglomération de La Rochelle détient le foncier.

### *L'Agglo met dans la liste des « hypothèses » des sites urbanisables dont la maîtrise foncière publique est assurée ou non*

À Saint-Xandre, le parc d'activités de L'Aubreçay est, lui, en cours d'aménagement. Enfin, quatrième hypothèse retenue : les Quatre-Chevaliers, dans la zone industrielle de Périgny, autour du centre de tri postal. Un carré très urbanisé qui appartient au Conseil départemental et ne compte pas moins de 16 entreprises locataires pour environ 1 400 salariés...

L'Agglo met aussi dans la liste des « hypothèses » de sites potentiellement urbanisables, dont la maîtrise foncière publique est assurée ou pas – les propriétaires n'étant pas toujours vendeurs. Trois sont à Aytré : le Fief des Cottes-Mailles, le Fief des Cottes-Mailles Sud (là où doit déménager le dépôt des bus Yelo de la RTCR) et Varaize (Fief des Oliviers et Fief de l'Ebeaupin). Deux à Angoulins : Les Russons (dans la continuité nord de la zone commerciale) et les terrains de l'échangeur du lieu-dit Les Paradis-Les Cadelis Est (face à la zone commerciale). Sont également visés le site de Chagnolet (Fief du Billot) à Dompierre-sur-Mer, les Basses-Gonthières et la Pointe des Gonthières à Puilboreau (le long de la RN 11, face à Beaulieu).

[Voir carte page suivante](#)

